



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 1^{er} février 2023

Original: anglais

Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

Résumé: La Caisse de versements spéciaux est un fonds d'aide financière destiné aux anciens fonctionnaires du BIT bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ou à leurs conjoints survivants). L'aide fournie est accordée en fonction des besoins financiers, selon des critères précis qui sont énoncés dans le mandat de la Caisse de versements spéciaux approuvé par le Conseil d'administration. Le dernier rapport annuel du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux a été soumis pour information au Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022).

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: [GB.244/PFA/10/8](#), [GB.254/PFA/10/13](#), [GB.292/PFA/19/2](#), [GB.341/PFA/13](#) et [GB.344/PFA/INF/6](#).

1. Depuis son dernier rapport, qui a été soumis pour information au Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022) ¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux s'est réuni une fois, le 16 août 2022 (83^e session).

► Versements autorisés pour 2022 à la 83^e session du Conseil de gestion

2. Conformément aux critères énoncés dans le mandat et les règles élaborées pour l'administration de la Caisse de versement spéciaux, pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, les anciens fonctionnaires ou leurs conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G.1, échelon 6, versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence ².
3. Dans son dernier rapport, le Conseil de gestion a informé le Conseil d'administration qu'il avait demandé un complément d'information à deux demandeurs – un ancien fonctionnaire et un conjoint survivant – pour des versements sollicités en 2021. Après avoir achevé l'examen de ces requêtes, le Conseil de gestion a approuvé deux versements, qui ont été effectués au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022, pour une somme totale de 24 827 dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.).
4. À sa 83^e session, le Conseil de gestion a examiné les requêtes de deux anciens fonctionnaires qui avaient déjà reçu une aide financière de la Caisse de versements spéciaux et qui continuaient à satisfaire aux critères d'assistance. Le Conseil de gestion a par la suite autorisé deux versements. Ceux-ci ont été alloués en une seule fois pour l'ensemble de l'année, au quatrième trimestre 2022, pour une somme totale de 28 915 dollars É.-U.
5. Au cours du dernier trimestre de 2022, la veuve d'un ancien fonctionnaire décédé au cours du premier trimestre de la même année a présenté une nouvelle requête. Un complément d'information a été demandé. Dès réception des informations manquantes, le Conseil de gestion décidera si la requête remplit les conditions requises pour l'allocation d'un versement pour 2022.
6. En outre, en décembre 2022, la veuve d'un autre ancien fonctionnaire s'est adressée au secrétariat du Conseil de gestion dans l'intention de soumettre une requête. La procédure n'a pas encore été finalisée en raison d'une détérioration de l'état de santé de cette personne, qui a déjà reçu une aide financière de la Caisse de versements spéciaux au cours des années précédentes.
7. Par conséquent, en 2022, la Caisse de versements spéciaux a apporté une aide à deux bénéficiaires (deux anciens fonctionnaires) et a reçu des requêtes incomplètes de deux autres bénéficiaires (deux conjoints survivants).
8. Le secrétariat du Conseil de gestion assurera le suivi des deux requêtes en instance et tiendra le Conseil d'administration informé à ce sujet dans son prochain rapport.

¹ GB.344/PFA/INF/6.

² GB.341/PFA/13, appendice, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021).

9. La caisse bénéficie d'une contribution du budget ordinaire tous les deux ans. Les fonds disponibles sont suffisants au regard des dépenses actuelles.

► Composition du Conseil de gestion

10. Le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux est composé de trois membres. Un siège est actuellement vacant depuis la démission de M. Montant en 2021. La procédure de remplacement de ce membre est en cours. Une proposition sera soumise au Conseil d'administration à sa 349^e session (octobre-novembre 2023).

Le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

Signé Sue Hudson

Margaret Kearns